

QUITTANCE DE LOYER

Quittance de loyer du mois de **mars 2016**

Adresse de la location :

27 bis rue de Launay

91 400 ORSAY

Je soussignée Christine REVELLAT, copropriétaire du logement désigné ci-dessus,
déclare avoir reçu de **Mme Delphine Lapoue.**,
la somme de **six cent vingt euros / 620 euros**,
au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location
du 1 / 3 / 2016 au 31 / 3 / 2016
et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer :	520	euros
Provision pour charges :	100	euros
Total du loyer :	620	euros
Date du paiement :	le 1 / 3 / 2016	

Fait à Les Clayes sous Bois, le 4 mars 2016

Christine Le Merlus



Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)